DOCUMENT UNIQUE
2020

Eiffage Génie Civil Grands Travaux Souterrains

3-7, place de l'Europe

78140 Vélizy - Villacoublay

Siret : 352 745 749 00783

APE : 452 CB et 452 DA

Mis à jour le 13 mai 2020 - Ind.B

Table des matières

1. Suivi des mises à jour 3
2. Processus de la démarche d'évaluation des risques 4
3. Activité : Siège social 7
4. Activité : Chantiers: Bureaux et cantonnement 7
5. Activité : Travaux Souterrains 9
6. Risque Epidémique - Pandémique 28
7. Synthèse 2019 31

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

1. Suivi des mises à jour

Date de mise à jour	Objet de la mise à jour (information ou événement à l'origine de la mise à jour)
11/2002	Etablissement du Document Unique
01/2004	Retour d'expérience année 2003
01/2005	Retour d'expérience année 2004
30/03/2006	Retour d'expérience 2005 et 1er trimestre 2006
13/12/2007	Retour d'expérience année 2007
29/09/2008	Mise à jour des événements accidentels
29/01/2010	Mise à jour : Atmosphère en travaux souterrains, pandémies, manutentions manuelles, déplacements plain-pied, risque chimique
07/09/2010	Ajout de l'activité PRE-CONTRAINTE
03/07/2014	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2013. Réorganisation du Département (sortie de l'activité Précontrainte et ajout Activités Extérieures). Ajout des chapitres 8 et 9, tous les autres ajouts sont surlignés en jaune
06/03/2015	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2014
14/01/2016	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2015 / Changement dénomination Entité
23/02/2017	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2016 / Nouveau changement dénomination Entité
12/01/2018	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2017
18/01/2019	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2018 / Nouveau changement dénomination Entité
16/07/2019	Mise à jour suite réunion CHSCT
20/01/2020	Mise à jour suivant les CR accidents et synthèse REX 2019
27/04/2020	Ajout du §6 "Risque épidémique"

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

2. Processus de la démarche d'évaluation des risques

DEMARCHE D'EVALUATION DES RISQUES

Le présent document est rédigé en application du décret n° 2001-1016 du 05/11/2001, instituant l'article R 4121-1 du Code du travail.

Il s'agit de transcrire et de mettre à jour dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs, en établissant un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement.

Ce document n'a de signification que dans la mesure où il permet ensuite l'établissement d'un plan d'action prévention.

La démarche d'évaluation des risques d'EIFFAGE INFRASTRUCTURES :

- S'appuie sur des faits faisant l'objet d'une trace écrite
- S'appuie sur des documents existants déjà dans l'entreprise
- S'appuie sur une identification des risques, réalisée par l'entreprise et par les partenaires extérieurs
- S'appuie sur une analyse de tous les accidents survenus durant un certain laps de temps et des actions engagées
- Permet de faire le lien entre les risques potentiels, les risques réels détectés et les événements accidentels
- Permet de rédiger le tableau de bord de la prévention pour une activité donnée

Une actualisation du document unique est réalisée au moins une fois par an et sur les retours d'informations de l'année précédente.

ACTIVITES DE L'ETABLISSEMENT

Pour la définition des unités de travail de l'établissement, il faut entendre une activité caractéristique qui peut être définie par un numéro de SIRET dans un premier temps, par la différenciation des numéros de risque CRAM et par la connaissance des travaux effectivement réalisés.

Pour EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains les activités identifiées sont :

- Bureaux
- Travaux Souterrains

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

INVENTAIRE DES RISQUES

Différentes sources permettent d'effectuer l'inventaire des risques pour les différentes activités de l'établissement :

- L'expérience et la réflexion des différents acteurs (Direction, Service Prévention, Encadrement, Compagnons, CHSCT, Médecine du travail, …)
- L'analyse des documents existants dans l'entreprise

Evénement accidentel humain et/ou matériel (Incident, accident, maladie, …)	**Evénement constaté humain et/ou matériel** (Aléa, défaillance, dysfonctionnement, …)	**Travail prescrit, risque potentiel** (Mesure de prévention mise en œuvre, …)
- Déclaration d'accident du travail, - Analyse d'accident du travail, - Enquête CHSCT, - Déclaration de sinistre, - Reconnaissance de maladie professionnelle, - Fiche de suivi matériel, - …	- Compte-rendu de visite de CHSCT, - Compte-rendu Animateur prévention, - Compte-rendu de vidéo de chantier, - Courriers organismes institutionnels, - Audit prévention, - Fiche incident / Presqu'accident - Fiche accident de chantier ou personnel, - Analyse de poste de travail, - Compte-rendu de CISSCT, - Registres de chantier, - Registre journal du coordonnateur sécurité, - Mesures de nuisances (bruit, poussière, …), - - …	- Plan d'action prévention de l'année écoulée, - Fiche entreprise du médecin du travail, - Compte-rendu de CHSCT, - PPSPS, - Plan de prévention - Manuel et instruction interne, - Dossier retour d'expérience, - Réglementation, norme, … - Fiche de donnée sécurité, - Mesures compensatoires de prévention - …

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

EVALUATION DES RISQUES

La synthèse des éléments portés au moment de l'inventaire permet d'apprécier le lien entre les risques identifiés et les mesures de prévention déjà prises au sein de l'établissement. Le résultat de l'évaluation portera, en conséquence, sur les actions s'y rapportant.

Le résultat de l'évaluation porte sur le prolongement des mesures de prévention de l'entreprise afin de maitriser les risques identifiés (suppression, limitation, protection collective, protection individuelle, information, formation, …) :

- Action à maintenir
- Action à améliorer
- Action à créer

PLAN D'ACTION PREVENTION

L'établissement du document unique n'a de sens que dans la mesure où il permet de mettre en œuvre des actions de prévention. Le résultat de l'évaluation sert donc à élaborer un projet de plan d'actions annuel définissant l'ensemble des mesures de prévention à planifier dans l'établissement.

Le plan d'action est défini par le CHSCT donc en accord avec les décisions de cette instance représentative du personnel.

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

3. Activité : Siège social

Les bureaux d'Eiffage Génie Civil Projets Spécifiques, sont installés au Campus Pierre Berger situé au, 3-7 place de l'Europe 78200 Vélizy-Villacoublay, France.
A ce titre, l'évaluation des risques pour l'activité « Siège Social » est réalisée par la structure Eiffage - Services Généraux, qui assure la gestion de ces locaux.
Eiffage Génie Civil Grands Travaux Souterrains souscrit donc au Document Unique réalisé par Eiffage Infrastructures - Services Généraux.

4. Activité : Chantiers: Bureaux et cantonnements

Situation de travail	Evénements constatés	Mesures de prévention mises en œuvre	Résultat de l'évaluation
Accès aux locaux		Utilisation de véhicules personnels Utilisation de véhicules professionnels Respect du code de la route par les collaborateurs Surveillance médicale (acuité visuelle, audition, reflexe)	A maintenir
Déplacements professionnels		Organisation et limitation des déplacements professionnels Salles de réunions disponibles et moyens de communication disponibles (téléphone, intranet, messagerie, courrier, …) Recours à prestataire coursier lorsque nécessaire Utilisation de véhicules professionnels Equipements de sécurité et contrat d'entretien des véhicules Respect du code de la route par les collaborateurs Surveillance médicale (acuité visuelle, audition, reflexe Location de véhicules sur la zone de destination Hébergement dans hôtel lorsque nécessaire Utilisation de taxis lorsque nécessaire	A maintenir
Entrées dans les locaux		Stationnement interdit devant les entrées des locaux Sanitaires accessibles dans hall d'accueil Eclairage naturel par fenêtres Eclairage artificiel par plafonniers	A maintenir

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Couloirs		Eclairage artificiel par plafonniers Largeur suffisante pour évacuation d'urgence Largeur suffisante pour déplacements handicapés Pas de stockage dans les couloirs	A maintenir
Eclairage		Eclairage naturel par fenêtres dans les espaces d'accueil, bureaux, salles de réunions Eclairage artificiel dans tous les autres locaux Eclairage artificiel complémentaire par plafonniers Mise en place de stores à lamelles sur les fenêtres lorsque nécessaire pour se protéger du rayonnement solaire Nettoyage des vitres régulier par prestataire particulier	A maintenir
Chauffage		Chauffage électrique ou climatisation réversible	A maintenir
Aération, ventilation		Ouverture possible des fenêtres par le personnel	A maintenir
Installations électriques		Vérifications périodiques	A maintenir
Installations sanitaires		Sanitaires disponibles dans le hall Sanitaires séparés homme-femme Eclairage artificiel par plafonniers	A maintenir
Organisation incendie		Dispositifs d'alarme incendie Equipements d'extinction incendie Organisation des évacuations PRS (Point de Rencontre Sécurité) à l'extérieur des locaux Extincteur dans les couloirs	A maintenir
Organisation en cas de blessés		Présence de SST, armoire à pharmacie	A maintenir
Restauration		▪ Salle équipée de micro-ondes- fontaine à eau	A maintenir

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

5. Activité : Travaux Souterrains

Situations de travail identifiées

Addictions	Engins de chantier	Soudage – découpe chalumeau
Armature	Equipement de protection individuelle (EPI)	Téléphone portable
Atmosphère	Etai	Tour d'étaiement
Bétonnage	Excavation	Train sur rail et TSP
Béton projeté	Foration	Trajet
Boulonneur	Grue	Travaux hyperbare (excavation)
Canicule	Groupes électrogènes et compresseurs	Tunneliers
Cantonnement	Malaxeur - Bétonnière	Ventilation
Cintre	Manutention manuelle	Voussoirs
Circulation engin	Manutention mécanique	Visites médicales - Vaccination
Circulation piétonne, accès	Outillage manuel	
Coffrage	Outillage électrique	
Conduites et réseaux énergétiques	Outillage pneumatique	
Convoyeur à bande	Organisation générale, tous postes	
Extincteur CO2	Pelle hydraulique	
Echafaudage	Pompe de relevage	
Electricité	Poutrelle métallique	
	Produit chimique	

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Situation de travail	Evénement accidentel	Evénements constatés	Mesures de prévention mises en œuvre	Résultat de l'évaluation
Armature	En marchant sur les armatures du tablier du PRA R1 1.74, le salarié aurait perdu l'équilibre et aurait chuté de sa hauteur. En se réceptionnant, il se serait fait mal au poignet.	Livraison des armatures par transporteur extérieur sur camion peu adapté (camion benne, semi bâché)	Spécification dans contrat de fourniture (armature livrée exclusivement par camion plateau, calage par madrier des paquets, élingue sur paquet, panier pour conditionnement des épingles et cadres)	**Actions à maintenir**
Atmosphère		Fortes émanations de gaz ammoniac après tir si utilisation de la méthode MORSE.	Mise en place d'un système de ventilation adapté et bien dimensionné Mise en place de systèmes d'arrosage conséquents Mise en place de mesures de surveillance atmosphérique pour alerter en cas de dépassement de seuil Sensibilisation du personnel au risque ammoniac Délivrance de consignes précises au personnel	**Actions à maintenir**
Bétonnage	En coulant le béton, le salarié déclare avoir reçu une projection dans l'œil. En démontant d'un tuyau de bétonnage, celui-ci a roulé sur les doigts Chute d'une benne Sécatol sur un salarié lors du bétonnage du pied de voute. Lors d'une opération de bétonnage avec des conduites flexibles de la pompe à béton, la victime a ressenti une douleur au dos en tirant l'une d'elles.	Non-respect de la procédure de travaux, des règles d'autorisation de conduite et d'utilisation de l'engin.	Port constant des lunettes ou sur-lunettes Port constant des gants Sécurisation des éléments lors des démontages Reprise de la procédure travaux et sensibilisation du personnel ainsi qu'aux exigences sécurité liées à la conduite des engins Rappel des gestes et postures lors des manipulations de charges lourdes.	**Actions à maintenir**

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Béton projeté			Fonctionnement de la vis sur la trémie réceptrice est asservi à la mise en place de la grille de protection Accélérateurs de prise ne doivent pas être stockés en cuve métallique (y compris les cuves tampons des robots) Projection systématique au front de taille après la purge Evaluation du risque chimique	**Actions à maintenir**
Cantonnements	Le salarié topographe trébuche, bascule sur la vitre de la fenêtre et se coupe la main	Manque de place sur le parking jouxtant le cantonnement	Attribution de place spécifique et mise en place carte pour parking extérieur	**Actions à maintenir**
Cintres	Lors d'une opération de manutention et pose de cintre en galerie (41,5kg), la victime a ressenti de forte douleur dans le bas du dos.		Rappel lors d'un ARS sur les gestes et postures lors des manipulations de charges lourdes.	**Actions à maintenir**
Circulation engin	Le salarié sortait de l'UV lorsque le chariot élévateur à bras télescopique l'a percuté. Le salarié discutait avec des employés présents à l'arrière de la fourgonnette de relève quand la camionnette l'a reculée, porte ouverte. Lors d'une opération de maintenance en hauteur depuis une nacelle élévatrice déployée à 3m50, celle-ci a été percuté à basse vitesse par un véhicule. La victime présente dans le panier de la nacelle à basculer et s'est cognée la main.	Non-respect des distances de sécurité véhicule – piéton	Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Insertion de croquis d'accès et circulation spécifique au chantier sur livret d'accueil Informations développées lors de la réunion de lancement Etablissement d'un plan de circulation explicitant les différents accès et circulation du cantonnement aux principaux postes de travail et les règles de circulation applicables au chantier (à joindre au PPSPS et à mettre à jour suivant l'évolution du chantier) Note de service sur le risque routier	**Actions à maintenir**

			Revoir l'adéquation de l'engin de transport avec le matériel à transporter pour les « petit merlo » Questionner la société MERLO sur la conception de l'engin en marche avant avec cet angle mort Aménager sur les « petits merlo » une caméra ou des rétroviseurs panoramiques en concertation avec les chauffeurs. Réévaluer le transport des colis en fonction de leur encombrement Rappeler par une note de service à chacun l'entretien indispensable des engins en particulier des pare-brises par les chauffeurs à leur prise de poste Réactiver la procédure concernant les fiches de suivi pour chaque engin Vérifier que l'ensemble des conducteurs en tunnel ont reçu une autorisation spécifique avec des consignes particulières en échange d'un logo tunnel. Protection des accès aux postes de travail (chemin piéton, glissière en béton armée) Faciliter les échanges ou la circulation verticale par un ascenseur de chantier Les travaux de sciage doivent se faire en dehors de toute circulation Remettre au fur et à mesure les glissières lors du démontage par dalle.	

			Interdiction de circuler à pied par l'estacade. Le transfert du personnel par la zone d'estacade n'est possible que par navette. Porter à l'attention de l'ensemble du personnel les changements de circulation en tunnel Le port des gilets rétro réfléchissants de classe 2 est indispensable en toute circonstance pour toutes les personnes circulant à pied (Information de tous les sous-traitants) Rappel des règles de sécurité engins-piétons aux personnes impliquées.	
Circulation piétonne, accès	Lors du démontage du bouclier du tunnelier dans la chambre de démontage, un salarié marche sur l'un des morceaux et glisse en chutant sur le dos Le salarié se tord la cheville et se provoque une entorse Le salarié a été percuté par un véhicule hors de l'emprise de chantier alors qu'il traversé sur un passage piéton. Un employé entre dans le local électrique les bras chargés et ne voit pas qu'il met le pied hors de l'escalier et chute. Le salarié recule sans regarder derrière lui et trébuche en arrière à cause d'un rouleau étanchéité qu'il n'avait pas vu	Le salarié loupe la dernière marche de l'escalier Le parking public utilisé pour le stationnement se situe à plusieurs centaines de mètres du chantier. Manque de vigilance du personnel dans ses propres déplacements	Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Formation à la sécurité au poste de travail Vidéo prévention de chantier Insertion de croquis d'accès et circulation spécifique au chantier sur livret d'accueil Informations développées lors de la réunion de lancement Etablissement d'un plan de circulation explicitant les différents accès et circulation du cantonnement aux principaux postes de travail et les règles de circulation applicables au chantier (à joindre au PPSPS et à mettre à jour suivant l'évolution du chantier) Matérialiser les accès piéton, de préférence avec une limite physique (chaine ou barrière) Entretenir l'état de surface des accès piétons	**Actions à maintenir**

			Baliser les circuits d'accès avec des panneaux de signalisation normalisés Rappel sur les règles du code de la route et de vigilances sur les passages piétons	
Coffrage	Lors de la mise en place du coffrage intrados de la voûte, le salarié écartait la ferraille depuis la banquette du radier lorsqu'il a chuté de celle-ci. Lors du démontage du masque, un nouvel employé desserre une filière qui glisse et vient coincer la main de cet employé sur une seconde glissière Lors de décoffrage, le salarié se donne un coup de marteau sur l'annuaire droit Lors d'une opération d'évacuation de coffrage, le salarié accroche une banquette qui lui tombe sur le pied Lors d'une opération de décoffrage d'un moule de radier préfabriqué, la victime s'est coincé les doigts entre le moule et la réservation, tous deux en métal Lors d'une opération de décoffrage d'un radier coulé en place, à l'aide d'un pied de biche, celui-ci ripe. La victime déstabilisée, tombe en avant sur sa main.	Mettre en place un platelage pour augmenter la surface de travail sur la banquette L'employé portait bien ses gants ainsi que tous ses EPI Zone encombrée Mettre en place sur le moule, des poignets supplémentaires pour une meilleure prise en main	Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Formation à la sécurité au poste de travail Vidéo prévention de chantier Procédure d'exécution Utilisation du matériel approprié Information sur le stockage, la stabilisation et les protections collectives sur le livret d'accueil Explication de la fiche de tâche lors du ¼ d'heure sécurité Etablissement d'une fiche de tâche explicitant notamment la méthodologie de décoffrage Utilisation des clés pour papillon Arthéon Rangement et évacuation des éléments plus nécessaire à l'activité A la conception des outils coffrant, prévoir suffisamment de poignets pour une meilleure manipulation et prise en main des pièces	**Actions à maintenir**
Conduit et réseaux énergétiques	Lors d'une opération de prolongation du réseau d'eau, le salarié a été projeté en arrière suit à la rupture du collier de raccordement des deux tuyaux	Le réseau était sous pression. le collier a cédé sous les contraintes de charge et de serrage	Couper et consigner tous les réseaux lors d'opérations de maintenance les impactant.	**Actions à maintenir**

Echafaudage			Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Livret montage du fabricant Réception, mise à disposition Désignation d'un COP 2ème catégorie par chantier Application de la procédure du groupe lors de l'utilisation d'échafaudage Formation de l'encadrement (adéquation, encadrement montage, vérification, maintenance), formation encadrement et ouvrier (montage, démontage, modification), formation SMS ouvrier (utilisation)	Actions à améliorer Prolonger formation de l'encadrement (adéquation, encadrement montage, vérification, maintenance), formation encadrement et ouvrier (montage, démontage, modification), formation SMS ouvrier (utilisation)
Electricité	Heurt avec un support de réseau électrique En préparant son intervention, l'électricien fait tomber son marteau qui était e équilibre de l'établi sur son pied, entre la coque de protection et sa jambe Pendant que l'employé tirait un câble électrique pour avancer un coffret électrique, son pied a ripé au sol, Ce qui lui a fait perdre l'équilibre. La victime est tombée au sol sur son épaule.	Lever les observations mentionnées sur le rapport de vérification des installations électriques Le tunnel est de faible diamètre, Les équipements sont proches des employés Manque d'approche professionnelle dans la tâche à exécuter Déficience de rangement dans la zone de travail	Habilitation électrique Etudier la possibilité de mieux les différencier et identifier visuellement Port de gants de protection Rappel sur la gravité terrestre qui agit aussi en tunnel S'assurer d'une zone de travail rangée et suffisamment éclairée pour éviter les chutes de plain-pied.	**Actions à maintenir**

Engins de chantier	En manipulant un pull-lift, le salarié a été heurté par un des crochets métalliques au niveau de la pommette droite. En descendant de son engin le salarié pose le pied sur un rail qui bascule en écrasant le pied d'un autre salarié		Réunion de lancement Gestion et suivi des compétences certifiées par entreprise Liste des compétences certifiées dans classeur sécurité Délivrance des autorisations de conduite Rangement des rails et rappel des consignes de descente des engins	**Actions à maintenir** Suivi informatique des compétences certifiées à partir du logiciel Acciline Mise en place du suivi des permis de conduire (VL et Poids Lourds)
Etai			Formation gestes et postures Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Formation à la sécurité au poste de travail	**Actions à maintenir**
Excavation	Lors de la mise en place des boulons de soutènement et du démarrage de la pompe d'injection, la partie saillante de plaque métallique a entaillé le doigt de l'employé Le tir a généré une grande onde de choc générant le basculement d'une des armoires positionnée dans le container d'avancement. Celle-ci a basculé sur un ETAM extérieur au chantier Lors de l'extraction de la canne d'injection du coulis sous pression d'un boulon, la victime a reçu des éclaboussures de ciment dans les yeux.	Port de gants et non maintien de la plaque de la part de l'employé Le salarié partait bien ses gants Le chef de tir n'a pas retiré les cordons en trop en pieds du front de taille Non-respect de la procédure de mise en sécurité du personnel extérieur Non-port du bon EPI malgré les consignes du service prévention et du CHSCT	Maintenir la plaque et ne pas positionner ses doigts entre cette plaque et le raccord de la pompe (Geste et posture / méthodologie) Respect des procédures de sécurité du personnel et de tir Port des lunettes étanches pour les projections de coulis	**Actions à maintenir**

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Hyperbare	Risques possibles : • Barotraumatismes • Essoufflement • Asphyxie • Séquelles neurologiques (accident de décompression) • Surpression pulmonaire • Accidents biochimiques • Accidents de décompression Lors de travaux en hyperbare, pour le creusement de la galerie, il y a eu une chute suivie d'une augmentation brutale de pression, provoquées par l'ouverture de la vanne du conduit béton. Une personne de l'équipe présente dans la zone a ressentie une douleur vive aux oreilles, provoquant le percement de son tympan		Respect de la stricte application de la réglementation sur les interventions hyperbares (Décret 90-277 du 28/03/1990) Respect de la stricte application des procédures issues du manuel de sécurité hyperbare Dispositifs de communication et d'alimentation obligatoires Respect de la procédure de plongée quant à la vitesse de remontée, du nombre de paliers de décompression,... Limiter au maximum tout effort après une plongée Plonger uniquement quand le personnel est en grande forme physique Procédures d'intervention et de secours Identification systématique de la localisation du caisson hyperbare le plus proche du chantier Inspection visuelle avant utilisation Maintenance annuelle assurée par une personne formée par le Fabricant Entretien périodique suivi par un registre de sécurité Equipement de réanimation et protocole d'intervention Personnel formés et entrainés aux premiers secours Suivi individuel renforcé Pas de plongée en cas de sinusite	**A mettre en place**

			Equilibration des pressions de part et d'autre du tympan ((manœuvre de Valsalva) Prise en charge médicale immédiate	
Malaxeur			Aménagement d'un poste de nettoyage des bennes malaxeurs en fond de puits Trappe et grille avec coupe-circuit	**Actions à maintenir**
Manutention manuelle	En soulevant un profilé HEB 120 de 4ml avec son compagnon, le salarié a ressenti une douleur au bas du dos. Lors d'une opération de rangement, l'employé se déboite l'épaule Lors de la pose sur la talonnette du treillis soudé, celui-ci a glissé et a percé la botte en caoutchouc puis a touché le pied du salarié. Durant la tâche de décintrement du coffrage de voute, le salarié a touché le platelage avec le marteau, ce qui l'a fait dévier de sa trajectoire, allant toucher son genou droit. Lors de l'opération de montage des vibreurs de peau sur un coffrage, le salarié a ressenti une douleur dans le bas du dos Lors de l'opération de déplacement des conduites prévue par des moyens mécanique, le personnel a fait le choix de le faire manuellement. Un salarié a ressenti une douleur dans le dos au cours d'une opération manuelle de chargement d'un camion, le cariste s'est	Utilisation d'engins et apparaux de levage Utilisation de gants pour les manutentions manuelles Non-respect de la procédure travaux (le nombre de salarié devait être plus important). Manque de vigilance de la part du salarié. Non application des SMS échauffement ainsi que gestes et postures. Non-respect des règles de chargement/déchargement et de la procédure	Formation gestes et postures Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Formation à la sécurité au poste de travail Vidéo prévention de chantier Promouvoir la limitation des manutentions manuelles à des charges inférieures à 30kgs Systématiser les moyens de manutention mécaniques y compris pour les manutentions au front. Formation gestes et postures Rappel de la procédure travaux auprès de tous les acteurs. Rappel des SMS et de l'emploi des moyens de manutention Eviter les sangles et utiliser des élingues en acier	**Actions à maintenir**

	fait coincé un doigt par un boulon de soutènement En déplaçant une tôle métallique (24kg) à deux personnes, la tôle a ripé des mains de l'une d'elles et a glissé sur la cuisse de la victime, provoquant une plaie. Lors d'une opération de déchargement, la personne procède au retrait de la bâche d'un container open-top à l'aide d'une échelle. Un raidisseur transversal (maintenant la bâche) tombe et percute la victime, provoquant sa chute de 1m40. Lors d'une opération de déchargement, la charge (ferraille) a basculé suite à la « détente » d'une sangle et touche la victime au bras.			
Manutention mécanique	Lors de la manutention d'éléments de contre voûte à l'aide d'un manitou, la victime, pensant que ces éléments étaient trop écartés l'un de l'autre a voulu les rapprocher et s'est coincé le pouce droit entre les éléments. Un salarié a été heurté par un profilé métallique en cours de déplacement. La pompe du robot était déjà sous pression, et le salarié tente de revisser les vis qui étaient en bout de filet. Les vis cèdent libérant le Meyco en pression sur mon visage qui passent sous les lunettes et le retienne. Lors d'une phase de manutention à la grue, la charge a percuté une alimentation électrique fixée sur les	Rappel des consignes de sécurité lors des manutentions de cintres Réalisation d'un ¼ d'heure sécurité pour tous les postes du tunnel avec comme thème l'accident en cause. Non-port du bon EPI malgré les consignes du service prévention et du CHSCT Manque de protection mécanique sur les câbles électriques	Réunion de lancement Gestion des compétences certifiées par entreprise Liste des compétences certifiées dans classeur sécurité chantier Autorisation de conduite PPSPS et fiches de tâches Désignation d'un chef de manœuvre dans fiche de tâche Vérification annuelle des accessoires de levage comprenant un passage au banc de traction chez le fabricant/fournisseur Dessin, note de calcul et plan de montage des dispositifs de levage sous dalle	**Actions à maintenir**

	garde-corps du chantier. Le grutier a ressenti des picotements dans le dos.		systématiquement vérifiés par un organisme agréé Conception des dispositifs de levage : aucune soudure porteuse Pince lève-fut Systématiser les appareils de préhension mécanique pour le déplacement des pièces Port de lunettes étanches lors des travaux de découpe.	
Outillage	Le salarié entaillait une gaine en plastique lorsque son couteau a glissé, entaillant sa cuisse gauche sur 4 cm de longueur et 0.5 cm de profondeur. Une clé a ripée lors d'une opération de boulonnage en blessant légèrement l'utilisateur La victime à glisser le tube sur son support pour l'accoster au mieux contre la scie. Le tube à glisser de son support et a heurté la main de la victime Lors du branchement de l'aspirateur, le salarié s'est baissé pour récupérer la prise. En se relevant et en se retournant il a perdu l'équilibre et est venu heurter la cornière métallique derrière lui. La victime s'entaille un doigt en découpant un morceau de contre-plaqué, alors qu'il retirait le surplus de sciure avec la main.	Mesurer ses gestes lors de l'utilisation d'outils coupants tels que couteaux ou cutters. Ne pas forcer mais découper avec régularité en se servant des propriétés tranchantes des lames Réalisation d'un ¼ d'heure sécurité avec comme thème l'accident et l'utilisation de ce type d'outil. Manque de vigilance dans son déplacement et non-respect du SMS gestes et posture. Utilisation d'outillage non-approprié et/ou mal entretenu Non-respect des ports d'EPI adaptés	PPSPS et fiches de tâches Formation à la sécurité au poste de travail Définition par le Chef de chantier des outils et petit matériel à utiliser lors de la formation à la sécurité au poste de travail Choix d'entreprise de n'utiliser que des outils électriques portatifs débrayables Transmission du choix au Service Achat élaborant des conventions cadre avec les fournisseurs Lors des opérations d'accostage, s'écarter afin d'éviter tout contact lors du glissement éventuel du tube. Rebouchage de toutes les réservations pour éviter les risques de chutes et mise en place de protection sur les cornières métalliques Nettoyage des outils, des écrous	**Actions à améliorer :** Transmission du choix au Service Achat élaborant des conventions cadre avec les fournisseurs

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes (PEMP)				**Actions à maintenir**
Soudure –découpe Chalumeau	Lors des opérations de démontage de la jupe du tunnelier, une goutte de métal a atteint la tête de l'employé effectuant cette tâche et ceci malgré le port des protections adaptées Le salarié a reçu une limaille dans l'œil lors de travaux de découpe de platine malgré le port des lunettes. Lors d'une opération de soudure d'armature, la victime s'est prise le pied dans une armature, trébuche et tombe sur son épaule. Lors de la découpe d'un boulon, la victime a reçu une projection de métal dans l'œil malgré le port de lunette.	Encombrement au sol du poste de travail Non-respect des ports d'EPI adaptés	Mise en place d'écran sur chantier Fourniture et port des EPI adaptés aux postes de travail Vérifications des méthodologies de réalisation et de l'ajustement des EPI S'assurer d'une zone de travail rangée et suffisamment éclairée pour éviter les chutes de plain-pied.	**Actions à maintenir**
Tour d'étaiement			Livret d'accueil chantier PPSPS et fiches de tâches Livret de montage du fabricant Réception, mise à disposition par du personnel formé et habilité Désignation d'un COP par chantier	**Actions à maintenir**

Trajet	Accident de la route, le salarié s'est fait percuté à l'arrière de		§ Risque routier	

	son véhicule en se rendant à la gare pour rejoindre le chantier.			
Train			Conduite en marche avant en toutes circonstances, grâce au pupitre de commande réversible Système d'extinction automatique sur moteur Positionnement d'extincteurs Dispositif homme mort (sonore et voyant lumineux) Privilégier fonctionnement électrique, sinon pot catalytique, filtre à particule et fuel désulfurisé Eviter les circuits hydrauliques du moteur et des raccords près du turbo (protection physique) Cahier de consignation pour suivi d'un poste à l'autre Caisse fixe fixée derrière cabine pour petit matériel Check-list de vérification à la prise de poste Armoire pour masque auto sauveteur dans wagon à personnel Système de fermeture des postes	**Actions à maintenir**
Tunnelier	Coupure au niveau de la cuisse Le salarié démontait un vérin au TBM. Vérin qui avait été arraché de son support. En sortant ce vérin de l'axe, l'un des rebords du support lui a entaillé l'index gauche au niveau de l'articulation de la 2ème phalange.	Incendie circonscrit sur train Mauvaise utilisation de la barrière de sécurité d'une remorque du tunnelier lors du passage de l'employé Utilisation d'engins et apparaux de levage	Equipement des trains en passerelle escamotable Installation d'un système d'extinction automatique des incendies Suivi du montage en usine par technicien de chantier et visite usine par service prévention Extincteur dans protection pour éviter sa détérioration Réseau d'incendie armé (RIA) et rideau d'eau	**Actions à maintenir**

		utilisation de gants pour les manutentions manuelles	Sonnerie alerte incendie : dispositif spécifique et identifié dans la cabine de pilotage Peinture fluorescente pour évacuation Malaxeur à mortier de bourrage : trappe et grille avec coupe-circuit, prise d'eau avec filtre charbon et bac pour lavage des yeux Trappe érecteur en aluminium Bac à sable ou produit absorbant disposés à proximité des circuits hydrauliques Garde-corps adaptables pour traverser de puits Bavette et renfort métallique sur toutes les remorques Ventilateur souffleur d'air à l'arrière du tunnelier Cabine pressurisée sur la dernière remorque avec réserve d'oxygène pour toute l'équipe Utilisation de caméras et écrans pour aider les opérateurs dans les zones masquées Protection de l'extrémité des tubes barrières	
Ventilation			Dispositif de ventilation mis en place, gaine à l'avancement Aménagement en surface d'un poste de chargement des gaines de ventilation dans les cassettes	**Actions à maintenir**
Voussoirs	Lors du chargement des voussoirs sur le camion, un opérateur s'est coincé le doigt avec le système de fixation hydraulique du camion	Non-respect des règles et/ou protocole de chargement/déchargement et manutention	Bac à voussoir de clé en aluminium Pince à voussoir maintenue en secours Pince pouvant prendre toutes les configurations de voussoirs (plusieurs voussoirs, voussoir de radier, voussoir de clé seul)	**Actions à maintenir**

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

			Paquet de voussoir totalement enfermé dans la pince Pince pouvant être accrochée au moufle de la grue depuis le sol Fermeture du système hydraulique déporté et identifié Poignées de positionnement et de guidage déportées Stockage sur longrine : marquage au sol des paquets et des voies de circulation, espace suffisant pour circulation entre les paquets Aménagement de l'accès au plateau des semis (quai, escalier, …)	
Canicule		Fortes chaleurs estivales	Aménagement du temps de travail (décalage des horaires, fréquence des pauses, rotation, recours au dispositif intempéries en cas d'application par la profession, …) Aménagement des postes de travail (brumisation, mise à disposition de jet d'eau, protection physique des postes lorsque possible,…) Augmentation des quantités d'eau mise à la disposition des salariés Diffusion du plan canicule de la profession Diffusion d'une recommandation CHSCT pour le contrôle individuel de son hydratation.	Améliorer l'information du personnel (hygiène de vie et mesures comportementales , effet de la chaleur,…) en cas de renouvellement de la situation caniculaire
Equipement de Protection Individuelle (EPI)			Paquetage annuel Livret d'accueil chantier Réunion de lancement PPSPS et fiches de taches	**Actions à maintenir**

			Formation sécurité au poste de travail Contrôle du port effectif Fourniture de protection auditive Port des tee-shirts à manche longues anti-UV pour les travaux extérieurs Port constant de lunettes ou sur-lunettes pour tous travaux Fourniture de vêtements de travail HV (orange). Carte de nettoyage "Pressing"	
Extincteur		▪ Feux de classe C (feu de gaz)	L'INRS préconise pour les feux de classe C d'utiliser les extincteurs suivants : ▪ Extincteur à poudre BC ▪ Extincteur à poudre ABC ou polyvalente ▪ Extincteur à dioxyde de Carbonne (CO2) ▪ Ne pas éteindre un feu de gaz si l'on peut couper l'alimentation	Actions à maintenir
Produits chimiques		Non utilisation des bons EPI recommandés par le service prévention et par le CHSCT	Prise en compte de la base ACCES EIFFAGE Obligation du port des lunettes étanches pour les manipulations de produits chimiques A prenant en compte les recommandations des FDS, port éventuel de combinaisons Stockage (en cas de fortes chaleurs ou par températures négatives)	Actions à maintenir

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

Téléphone portable			Utilisation interdite du téléphone portable privé sur le lieu de travail (note de service)	**Actions à maintenir**
Tous postes			Mise en œuvre des actions de la démarche « tendre vers zéro accident » : exemplarité de la hiérarchie, préparation bien intégrer les risques du chantier, féliciter et sanctionner Visites sécurité de l'encadrement Protocole de sécurité avec les transporteurs lorsque la configuration du chantier le nécessite Préconisation prévention sur les bons de commande	Actions à maintenir ▪ Mise en place sur chantier des affiches prévention ▪ Mise en œuvre du cursus de formation ouvrier aux Savoirs Minimaux de Sécurité (règlement intérieur, règles communes, gestes et postures, protection collective, élingage et manœuvre, échafaudage)
Visite médicale		S'assurer que l'ensemble du personnel bénéficie d'une visite auprès du médecin du travail à l'embauche et au moins une fois par an	Aptitude médicale à conserver dans classeur RD du chantier	**Actions à maintenir**

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

				Fait en partenariat avec responsable du personnel

6. Risque Epidémique - Pandémique

Risque épidémique	Mesures
Stade 0 / **Veille**	Se laver régulièrement les mains ; Utiliser des mouchoirs jetables, se laver les mains ensuite ; Eternuer dans son coude
	Nettoyage quotidien des installations sanitaires
	Afficher dans les toilettes une signalétique des bonnes pratiques du lavage des mains
	Le directeur Prévention de la branche Infra réalise une veille épidémique et déclenche l'activation des mesures de prévention "**Stade 1**"
Stade 1 / **Freiner l'introduction du virus**	Appliquer les mesures définies pour le "**Stade 0**"
	Suivre les recommandations de la page "Conseils aux voyageurs" du site de Santé Publique
	Mettre à disposition des salariés le document Questions/Réponses pour les salariés et les entreprises (document produit par le ministère du travail)
	Mettre en place un système de recensement des collaborateurs revenants des zones (pays) où le virus est présent et respecter la durée de confinement prévue par les autorités
	Constituer des stocks de matériel de première nécessité en phase épidémique (gel hydro alcoolique, masques etc.)
	Faire vérifier la présence de savon et d'essuie-main jetables dans toutes les installations de chantier Mettre en place des essuis-mains "papier" - Proscrire les essuis-mains tissus et/ou soufflants
	Diffusion d'un support de Safety Time (¼ h Sécurité) ou sur les bons gestes à adopter, réalisé par la direction prévention Eiffage Infra
	Interdire les déplacements professionnels vers les zones (pays) à risques
	Désigner un correspondant (ex. : Responsable Prévention Régional) à la cellule de crise Eiffage Infra pour préparer l'éventuel passage au "Stade 2" et diffuser les mesures sanitaires décidées par le groupe
	Recenser les besoins d'accès distants (télétravail) en préparation d'un passage en "**Stade 2**"
Stade 2 / **Freiner la propagation du virus**	Appliquer les mesures définies pour le "**Stade 1**"
	Adapter l'organisation du travail pour permettre aux salariés habitant dans les zones (régions, départements, villes) où le virus est présent de garder les enfants à domicile, favoriser le télétravail lorsque cela est possible
	Recenser le personnel "dit à risques" selon les critères définis par le Haut Conseil de la santé publique
	Dans les zones à risques, mettre en place le télétravail pour les salariés "dits à risque" lorsque cela est possible. Sinon les confiner chez eux.
	Dans les zones à risques, figer la constitution des équipes pour limiter la propagation du virus
	Dans les zones à risques, échelonner les prises de postes et les pauses déjeuner pour éviter les interactions dans des espaces intérieurs réduits : vestiaire, réfectoire, ……
	Dans les zones à risques, organiser les trajets domicile-travail (équipe se déplaçant ensemble par ramassage, éviter les transports en commun, respecter les mesures de distanciation dans les vehicules de société (type fourgon, camion-benne, ...), port du masque obligatoire dés lors que la distanciation n'est pas possible)
	Mise à disposition de gel hydro-alcoolique dans les lieux de passage (couloirs, accueil, etc.)
	Diffuser le numéro de la plateforme téléphonique d'information mis en place par le gouvernement
	Interdire aux salariés souffrant de symptômes compatibles avec la maladie de se rendre au travail et leur demander de rester confinés chez eux
	Au cas où un salarié informe qu'il a été en contact avec une personne contaminé, lui demander de rester confiné chez et lui conseiller de prendre contact avec un médecin de ville
	Suivre les recommandations de Santé Publique en cas de contact avec un cas confirmé

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

	Dans les zones à risques, désinfection et entretien régulier des sanitaires, guichet d'accueil, comptoirs, ... (plusieurs fois par semaine voir plusieurs fois par jour)
	Rédiger un Plan de Continuité de l'Activité (PCA) pour garantir la continuité et la reprise des activités à la suite d'une dégradation potentielle de la situation en "Stade 3" (intégrer des dispositions pour les intervenants du chantier)
	En cas de mode dégradé, adapter et mettre à jour les plans de prévention et PPSPS, notamment dans les zones à risque
	Mise en sécurité des installations (sureté) en mode dégradé si nécessaire
	Limitation des déplacements professionnels, organiser les grands déplacements pour respecter les consignes sanitaires gouvernementales
	Dans les zones à risques, renforcement des dispositions d'hygiène collective en fonction des préconisations gouvernementales (désinfection régulières, port du masque, etc...)
Stade 3 / **Atténuer les effets de la vague épidémique**	Application des mesures prévues en "**Stade 2**" et généralisation des mesures "dans les zones à risques" sur tout le territoire
	Désigner un correspondant épidémique (exemple : réfèrent Covid-19) par chantier en charge de veiller à la bonne application des mesures sanitaires décidées par le groupe
	Prendre connaissance des mesures sanitaires gouvernementales, susceptibles d'évoluer au quotidien
	Limiter les contacts entres les collaborateurs. Espacer les horaires de prise de poste pour éviter les interactions physiques entres les collaborateurs (mettre en place un système de passation de consignes).
	Limiter les rassemblements et déplacements personnels/professionnels au maximum. Réorganiser les reunions (1/4h Sécurité) afin de respecter les mesures de distanciation. Privilégier l'utilisation d'outils de téléconférence. Lors des réunions physiques respecter les mesures de distanciation (exemple : réunion à l'exterieur)
	Organiser les lieux communs et de cheminement pour respecter les directives de distanciation sociale (réfectoires, cheminement piétons, vestiaires, sanitaires etc.). Utiliser si nécessaire un marquage physique (scotch etc.)
	Sur les chantiers en activité, mettre en place un briefing quotidien en début de chaque poste pour rappeler les mesures de prévention
	Assurer la distribution de stocks d'urgence pour les équipements de prévention (masques, gels, gants, thermomètres etc.)
	Privilégier le recours à des véhicules individuels, à défaut organiser les transports pour respecter les mesures de prévention prescrites. Prendre en compte la problématique de stationnement associée.
	Réaliser un nouvel accueil sécurité sur tous les chantiers pour décrire les mesures d'adaptation et de prévention liées au risque épidémique (exemple: formalisation SafetyForce avec photo du collectif)
	Demander aux conducteurs d'engins de limiter les sorties de cabine au strict nécessaire.
	Privilégier l'hébergement individuel des salariés
Travail à domicile	Equipements nécessaires au télétravail mis à disposition (systèmes informatiques, de communication, etc.)
	Entretiens programmés entre le travailleur et le superviseur
	Alternance des tâches et pauses régulières à tour de rôle
	Sensibilisation des salariés aux risques d'addictions (alcool, drogue, médicaments, etc.); Communiquer sur les n° verts
	Communication périodique sur les attentes en termes d'objectifs
	Organisation permettant de respecter la vie privée du salarié (plages horaires de disponibilité, etc.)
	Respect des limites imposées par le Code du Travail concernant la durée maximale du travail
	Respect des limites imposées par le Code du Travail concernant la durée minimale de repos
	Redéfinition du travail si nécessaire
	Charge de travail prescrite ayant fait l'objet d'une concertation avec le salarié (garde d'enfants, etc.)

Ce document est la propriété d'EIFFAGE Génie Civil Grands Travaux Souterrains. Il ne peut être reproduit, fragmenté ou communiqué sans son autorisation.

	En cas de retour sur site (exemple : astreinte) se tenir infomé : des dernieres mesures mises en place sur le site visité et des dernieres annonces gouvernementales

7. Synthèse 2019

Liste Détaillée des Accidents

- Code de l'ensemble Section de paie Est égal à GDS TRVX SOUT. 2019
- Date de création Est compris(e) entre 01/01/2019 et 31/12/2019

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
8116-452 DA-H	EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR									
REAUX Fabien	10/12/2019	21:10	AJ	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 16 - Zone Tunnel	La victime circulant en scooter pour se rendre sur son lieu de travail à été percuté par un automobiliste ne respectant pas une priorité à droite.	1) Commotion et lésion traumatique interne (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, lacération, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes) ----> Tête	115	NON	0
DYCKE Maxime	20/11/2019	15:00	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier L.15-T2B - OA1001P	Heurt sur l'épaule par un tuyau galvanisé lors d'une manutention manuelle réalisée à deux.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Droit)	0	NON	0
FERNANDES LOPES José Henrique	12/11/2019	15:50	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 15 - Site OA901	La victime aurait été légèrement électrisée au cours d'une opération de manutention par temps d'orage. Alors qu'elle allait se saisir d'un casier de matériel pour en réceptionner la charge, un arc électrique se serait formé.	1) Effets du courant électrique (électrocution, choc dû au courant électrique) ----> Main	0	NON	0
BIWER PIERRE	06/11/2019	09:30	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 15 - T2B	La victime aurait été heurté au niveau du visage par un tuyau flexible lors de son raccordement à la pipe de jonction de la machine.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Cuir chevelu, crâne, cerveau, nerfs et vaisseaux crâniens (Coté Gauche)	0	NON	0
VIALA Romain	15/10/2019	18:00	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier Eole GC-TUN	La victime déclare une douleur au dos suite au déplacement manuel d'une molette de tunnelier	1) Commotion et lésion traumatique interne (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, lacération, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes) ----> Dos, sans précisions	3	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
LEDOUX MATTEO	27/09/2019	17:00	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier L.16 - Lot.1 - GC1	La victime, topographe intérimaire, à transmis au bureau prévention en début de semaine une déclaration d'AT de son médecin indiquant une chute qu'il aurait eu sur le chantier le vendredi précédent. Il n'y a ni témoin de l'événement, ni fait accidentel connu ce jour là. Réserves émises.	1) Entorse et foulure ----> Cheville (Coté Gauche)	0	NON	0
GOMISEC Patrick	17/09/2019	16:25	AT	R	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier L.16 - Site 220P	La victime s'est blessée à l'index gauche en utilisant une meuleuse.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Autres doigts (Coté Gauche)	0	NON	0
PHAM CHRISTIAN	29/08/2019	10:45	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier L.16 - Site 3303P	Index gauche de la victime écrasé par une charge (cadre métallique) lors de sa manutention au manitou (mise en place de cales métalliques).	1) Fracture ouverte ----> Autres doigts (Coté Gauche)	10	NON	0
BENHAMED BRAHIM	21/08/2019	15:00	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier L.15 - T2B – Gare SMC	La victime aurait été heurté au bras par le bras du chariot élévateur lors d'une opération de levage.	1) Inflammation ----> Bras, y compris coude (Coté Droit)	2	NON	0
MBOME MBOME Luc Olivier	20/08/2019	03:00	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 16 - Site 220P	Lors d'une opération de levage, la victime aurait souhaité soulever légèrement la pièce en cours de manutention afin de dégager un câble électrique pris dans cette pièce levée. Il aurait ressenti une douleur dans le dos à ce moment-là.	1) Inflammation ----> Dos, sans précisions	0	NON	0
REAUX Fabien	17/07/2019	08:00	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 16.1 – Site 220P	Afin de boulonner deux structures métalliques entres elles un engin de levage type manuscopic est utilisé pour lever et aligner l'une d'elles. La victime, positionnée à proximité du levage, est heurtée sur le dessus du pied lorsque le conducteur d'engins repose sa charge au sol .	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Pied (Coté Gauche)	4	NON	0
MARENT MORGAN	11/07/2019	11:00	AB		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Chantier LIGNE 16 - 41 RUE DE VERDUN -	La victime déclare qu'une projection de résine de scellement chimique serait tombée sur son tee-shirt.	1) Brûlure chimique (corrosion) ----> Membres supérieurs	0	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
DIEDHIOU Barakout	10/07/2019	21:30	AT	R	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR LIGNE 16 - ZONE TUNNEL -	Lors de raccordements électriques sur un disjoncteur, la clé que tenait M. DIEDHIOU avec sa main droite a ripé et est venue heurter son index droit contre le disjoncteur.	1) Douleur ----> #### 2) Douleur ----> Main	0	NON	0
GOMISEC Patrick	28/06/2019	12:50	AJ	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR A3 - LE BLANC MESNIL - (WPK.09.700) 93150	Selon les dires de la victime : M. GOMISEC patrick a été percuté de côté par un automobiliste qui a déboité d'un coup sans clignotant. M. GOMISEC a été projeté sur un autre véhicule et a chuté au sol. (Automobiliste a pris la fuite).	1) Douleur ----> Membres supérieurs, autres parties précisées non classées ailleurs (Coté Gauche)	7	NON	0
MAKROUF Karoum	25/06/2019	15:30	AT	R	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 16 - Porte Maillot	La victime réalisait un nettoyage de plateforme à l'aide d'un flexible d'air comprimé. Alors qu'il tenait la lance, sans avoir ouvert la vanne de sortie, celle-ci s'est déboîtée au niveau du raccord tête de chat. La victime à alors été heurté par le flexible au niveau des côtes.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Cage thoracique (côtes, y compris sternum et omoplates) (Coté Droit)	0	NON	0
DA FRAGA DIAS NICOLAS	08/04/2019	10:00	AT	AR	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR L16 1 ZONE TUNNEL OA 3303P	Selon les dires de M DA FRAGA DIAS Nicolas : Il se serait mis un coup de marteau sur le genou droit en enlevant un clou d'un bastaing.	1) Douleur ----> Jambe, y compris genou (Coté Droit)	2	NON	0
BOURRIE Jean Frederic	28/03/2019	09:30	AT		8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR chantier Ligne 16 Lot 1 Zone Tunnel 34E01	Lors de la manutention d'une plaque de contreplaqué, M. BOURRIE a été déconcentré par le passage d'un engin et a détourné le regard. C'est alors qu'il a trébuché sur une pierre et a chuté.	1) Douleur ----> Bras, y compris coude (Coté Droit) 2) Douleur ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Droit)	0	NON	0
BARREAU Bastian	01/02/2019	17:00	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Site CHC - GARE ROUGE SUD - L15 T2B	En allant chercher un bastaing avec un collègue, M. BARREAU a glissé en marchant sur le béton de propreté.	1) Douleur ----> Jambe, y compris genou (Coté Gauche)	19	NON	0
TOPAL Ibrahim	31/01/2019	10:30	AT	R	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR LIGNE 16 OA 220P	Selon les dires de la victime recueillis le 04/02/2019. En tentant de clouer un coffrage, il aurait frappé son majeur gauche avec son marteau.	1) Fracture ----> Autres doigts (Coté Gauche)	0	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
CARDOSO SANCHEZ Alberto	22/01/2019	12:00	AT	A	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR BASE VIE DE LA GARE - VILLIERS SUR MARNE (94)	Selon les dires de la victime : M. CARDOSO SANCHEZ Alberto déclare avoir glissé en empruntant l'escalier d'accès menant au réfectoire de la base vie malgré s'être tenu à la rampe. Il indique être tombé sur le côté droit et que son épaule a heurtée la contre marche de l'escalier.	1) Douleur ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Droit)	2	NON	0
TORAL MARTINEZ Raymond	10/01/2019	12:00	AT	AR	8116-452 DA-H EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR GRAND PARIS L15 LOT T2B	M. TORAL MARTINEZ déclare ressentir des vertiges et des troubles visuels alors qu'il se trouvait au bureau de la base vie principale. Le salarié souhaitait rentrer chez lui pour se reposer. Par principe de précaution, son supérieur hiérarchique a averti l'infirmière du site afin qu'elle le prenne en charge. Après diagnostic, l'infirmière a appelé les secours pour avis médical et ensuite ont envoyé une ambulance afin de transporter le salarié à l hôpital le plus proche.Le salarié aurait confié ressentir ces symptômes depuis plusieurs semaines et que ses parents souffraient également d'hypertension artérielle.	1) Autres lésions - Malaise ----> ####	7	NON	0
8116-452 DA-M	EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR									
GUEDIRI MOHAMMED LAMINE	11/12/2019	10:30	AT	AR	8116-452 DA-M EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Ligne 15-T2B - Base Vie Principale	Le salarié déclare avoir ressenti une douleur dans le bas du dos au moment d'accéder sur un camion à l'aide de l'échelle d'accès. Lettre de réserves émise et jointe à la DAT (absence de fait accidentel).	1) Douleur ----> Dos, sans précisions	4	NON	0
CHALAND Jerome	13/11/2019	07:45	AJ	A	8116-452 DA-M EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR Zac précédant l'entrée du site 220P (Chantier L.16)	Chute en moto lors du trajet domicile - chantier. Pas de tiers identifié.	1) Fracture fermée ----> Cage thoracique (côtes, y compris sternum et omoplates) (Coté Gauche)	32	NON	0
MARIKO ADAMA	10/07/2019	10:30	AT	A	8116-452 DA-M EIFFAGE TP IDF Départ Souter-TRV_SS_TERR CHANTIER LIGNE 16 220 P. AULNAY SOUS BOIS	En utilisant une visseuse, le gant de M. MARIKO s'est pris dans la vis au moment de la rotation. Sous l'effet de la torsion, le gant a occasionné une blessure au niveau de son index gauche.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Autres doigts (Coté Gauche)	49	NON	0
8120-452 CB-H	EIFFAGE TP G TX départ Soute-OUVRAGE									

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
MOUBARIK ABERRAHMANE	09/04/2019	01:00	AT	A	8120-452 CB-H EIFFAGE TP G TX départ Soute-OUVRAGE Ligne 14 Sud - Site PDR	La victime se présente à son poste le jeudi avec une déclaration d'accident avec arrêt de travail. Elle explique avoir ressenti une douleur lors de la nuit du lundi au mardi après avoir porté deux sacs de 25 kg de mortier en même temps. Une premier recueil des faits indique que les consignes de port de charge lui avaient préalablement bien été signifiées et que du matériel de manutention était disponible et en état à proximité.	1) Douleur ----> Dos, sans précisions	11	NON	0
8120-452 DA-M	EIFFAGE TP G TX départ Souterrain-TRV_SS_TERR									
FAYED MOKRANE	09/05/2019	11:30	AT	A	8120-452 DA-M EIFFAGE TP G TX départ Souterrain-TRV_SS_TERR Ligne 14 Sud	La manche de la veste de la victime se serait prise dans le mandrin de la perceuse magnétique. Une analyse du matériel est en cours.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Main (Coté Gauche)	5	NON	0
8251-452 CB-H	SOUTERRAIN-OUVRAGE									
VINCENT FEROL	24/07/2019	20:30	AT	AR	8251-452 CB-H SOUTERRAIN-OUVRAGE Galerie des Janots	La victime aurait reçu dans les yeux de l'accélérateur de prise (MasterRoc 193) pendant la phase de projection de béton projeté suite à la désolidarisation du flexible d'amené de la lance (la victime aurait enlevé ses lunettes de sécurité à cause de la présence de buée).	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Oeil (Les Deux Cotés)	7	NON	0
DELCAMBRE ANTHONY	25/02/2019	17:00	AT	A	8251-452 CB-H SOUTERRAIN-OUVRAGE TELT	La victime a consulté un médecin sans avoir informé le chantier de la survenance d'un fait accidentel. Le chantier à appris l'événement à réception de l'arrêt de travail. Accident contesté (absence de fait accidentel, absence de témoin,...).	1) Douleur ----> Dos, y compris colonne vertébrale et vertèbres dorsales	8	NON	0
DAHBI OMAR	23/02/2019	14:30	AT	A	8251-452 CB-H SOUTERRAIN-OUVRAGE TELT SMP4 - TBM	La victime manutentionnait des éléments de cintres au sol, lorsque celle-ci a mis le pied dans le caniveau central d'écoulement des eaux du radier. La victime a ressenti une forte douleur au genou gauche.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Jambe, y compris genou (Coté Gauche)	3	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
8251-452 CB-M	SOUTERRAIN-OUVRAGE									
CAUDRON DE COQUEREAUMONT VIANNEY	30/10/2019	18:00	AT		8251-452 CB-M SOUTERRAIN-OUVRAGE Eole - Gambetta	La victime s'est blessée en essayant de rattraper un collier de serrage (+/- 20kg) lors de sa chute en phase de démontage d'une conduite de marinage..	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Autres doigts	0	NON	0
8251-452 DA-H	SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR									
GUEBLAOUI IMED EDDINE	17/12/2019	19:30	AJ	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR	La victime aurait été heurtée à la main gauche par un scooter au moment ou, assise dans son véhicule, elle repositionnait son rétroviseur gauche.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Main	40	NON	0
CHOUAIEB BADIE	03/10/2019	10:00	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Telt - SMP4	Suite à une erreur de conduite du chauffeur de l'engin, le pied de la victime s'est retrouvé bloqué entre une benne à déchet et le patin de l'engin manuscopique.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Cheville (Coté Gauche)	12	NON	0
BOUZON BRICE	14/09/2019	12:00	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR TELT - Zone méthode traditionnelle	Lors d'une opération de purge de la voûte de la zone tunnel réalisée en méthode traditionnelle, la victime aurait été heurtée sur l'épaule par un morceau de béton (béton projeté lors d'un poste précédent).	1) Inflammation ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Gauche)	121	NON	0
FRANCOIS JULIEN	19/08/2019	14:30	AT		8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR 106 av de la victoire	Lors d'un ralentissement sur sa voie de circulation, le véhicule de la victime à été heurté par le véhicule qui le précédait.	1) Inflammation ----> Cou, y compris rachis cervical et vertèbres cervicales	0	NON	0
KANTE SAKAMISSA	14/08/2019	14:30	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Chantier Ligne 14 Sud - Site C3C	La victime s'est blessée avec une meuleuse électroportative lors de son transport.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Droit)	6	NON	0
CHATELAIN ARNAUD	31/07/2019	16:00	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR TELT - SMP4	Lors d'une opération de nettoyage du crible de séparation (type Grizzli), la victime se serait coincée le pied entre 2 grilles.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Hanche et articulation	8	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
SZAPIEL WOJCIECH	11/07/2019	04:20	AT		8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Ligne 14 Sud - PDR (2 bis avenue du docteur Marie)	La victime aurait glissé en se déplaçant sur sa zone de travail (présence de boue sur un radier formé par des voussoirs en béton)	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Dos, sans précisions (Coté Droit)	0	NON	0
MINNITI DOMENICO	07/07/2019	21:30	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR TELT - Plateforme	En se rendant sur son poste de travail la victime a fait une chute de plain-pied. Présence de tuyaux bi-composant aux sol.	1) Inflammation ----> Epaule, y compris clavicule et omoplate (Coté Gauche)	7	NON	0
SISSOKO SOUNGOUTOUN	06/07/2019	03:30	AT		8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR L.14 Sud	La victime aurait déplacé un élément d'échelle avec un chariot élévateur. En repositionnant cet élément, l'échelle aurait glissé et serait venue en contact de l'auriculaire droit de la victime.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Autres doigts (Coté Droit)	0	NON	0
ABDELMOULA CHIHEB	04/07/2019	21:00	AT		8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Eole - Base Seine	Le salarié descendait un escalier. Il a glissé sur la dernière marche du bas et s'est blessé à la cheville droite.	1) Inflammation ----> Cheville (Coté Droit)	0	NON	0
KONTE BAKARY	28/06/2019	07:45	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Chantier L.16 - Site 34e01	Suite à une altercation, la victime a chuté sur un ferraillage lors d'une opération de coulage de béton.	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Hanche et articulation (Coté Droit) 2) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Jambe, y compris genou (Coté Droit)	60	NON	0
DEROUICHE MAROUANE	18/06/2019	22:00	AT		8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Eole - Puit Gambetta	La victime travaillait en fond de puit au niveau de la trémie à mortier afin de surveiller le bon écoulement de celui-ci en phase de purge. Lors de cette purge, la conduite s'est bruyamment rompue (raisons en cours d'analyse) provoquant de vives douleurs aux oreilles de la victime (acouphènes) .	1) Lésion traumatique superficielle (y compris abrasion, contusion, ecchymose, plaie punctiforme (sans plaie ouverte importante), piqûre d'insecte (non venimeux) ----> Oreille (Les Deux Cotés)	0	NON	0

Nom du Collaborateur	Date	Heure	TYPE	Infos*	Section de paie et lieu précis	Circonstances Détaillées	Lésions	Jours	I.P.P.	Taux
BOUGHOULA SADDAM	18/06/2019	20:25	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR Site 34e01	Le compagnon déclare qu'en glissant sur de la laitance il aurait touché son genoux avec le jet du nettoyeur haute pression qu'il utilisait à ce moment là.	1) Plaie ouverte (y compris coupure, lacération, plaie punctiforme avec corps étranger pénétrant, morsure d'animal) ----> Jambe, y compris genou (Coté Gauche)	8	NON	0
BULOT MICKAEL	18/04/2019	09:30	AT	A	8251-452 DA-H SOUTERRAIN-TRV_SS_TERR TELT - Tunnelier	La victime est affectée à des travaux de nettoyage de rouleaux au chiffon. Celle-ci, lors de sa pause, constate une insensibilité de la dernière phalange de son annulaire gauche. L'infirmière du chantier l'accompagne à l'hôpital ou un diagnostic de "Mallet Finger" sera réalisé. Déclaration d'AT contestée.	1) Commotion et lésion traumatique interne (y compris lésion, ecchymose, commotion, écrasement, lacération, hématome traumatique, perforation, rupture et déchirure des organes internes) ----> Autres doigts (Coté Gauche)	18	NON	0

Nombre d'enregistrements : 44

Profil sièges des lésions

27/04/2020

- Code de l'ensemble Section de paie Est égal à GDS TRVX SOUT. 2019
- Date de création Est compris(e) entre 01/01/2019 et 31/12/2019

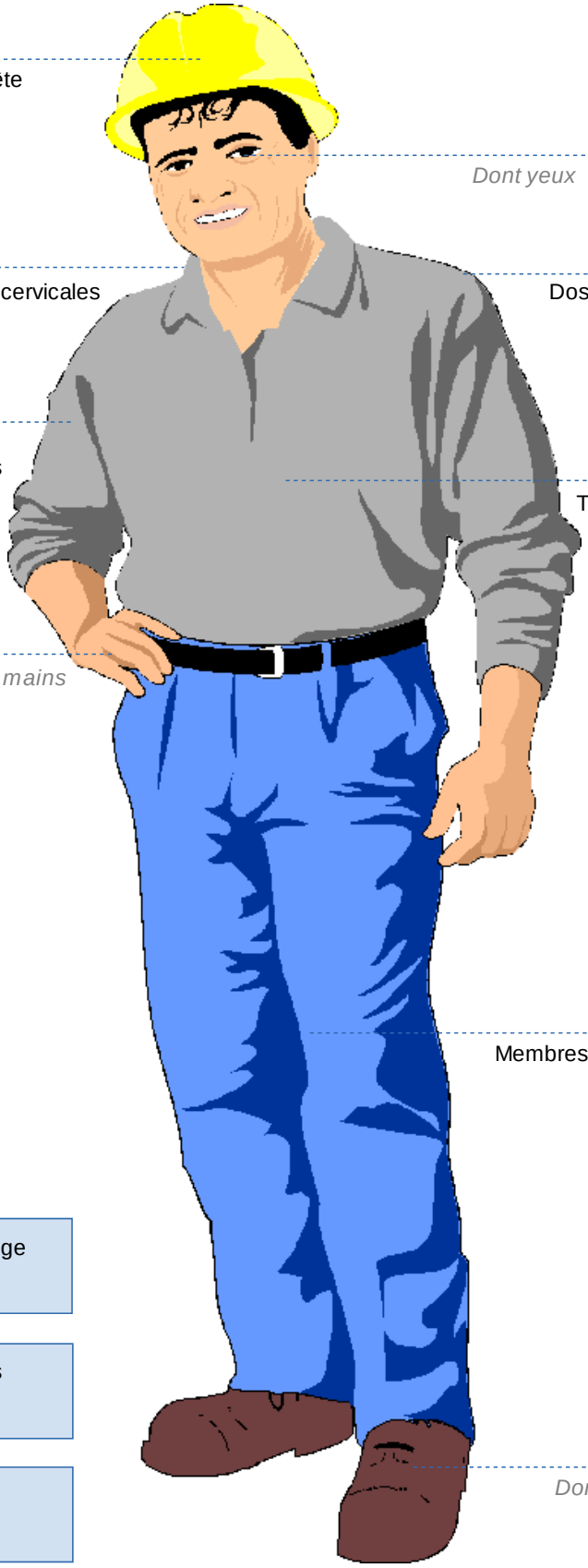

Ensemble du corps & siège
0% (0)

Autres parties du corps
0% (0)

Sans précisions
0% (0)